

# La Kredietbank pourrait être blanchie

La longue saga judiciaire menée en Belgique contre la Kredietbank et sa filiale luxembourgeoise pourrait être favorable aux banquiers.

Luxembourg. - À la Toussaint, en 1997, alors qu'il était retourné en Belgique pour se recueillir sur la tombe de ses parents, Damien Wigny, président du comité de direction de la Kredietbank Luxembourg était arrêté et incarcéré. Voilà qui fut le fait le plus marquant de la saga qui oppose les autorités judiciaires belges à la Kredietbank (rebaptisée KBC) accusée d'avoir aidé les clients belges à se soustraire à certaines obligations fiscales... en plaçant leurs avoirs sur les comptes de la KB-Lux (KBL).

Le journal belge *Le Soir* s'interroge dans son édition d'hier : «L'enquête KB-Lux a-t-elle été faussée?». De fait, mardi, le magistrat-instructeur Frédéric Lugentz, chargé d'analyser la façon dont l'enquête contre la Kredietbank a été menée, a rendu une ordonnance dans laquelle il demande à être dessaisi. Il estime, et cela a été confirmé par un porte-parole du parquet de Bruxelles, que «certaines personnes impliquées bénéficient du privilège de juridiction».

*Le Soir* explique que le juge Lugentz ne peut aller plus loin dans des investigations car elles mettent en cause un magistrat au moins. Il s'agit de Jean-Claude Leys, saisi du dossier de la Kredietbank en 1996, celui-là même qui a inculpé Damien Wigny en 1997. À noter que depuis 2000, il a quitté le cabinet d'instruction après avoir été nommé avocat général auprès de la cour d'appel de Mons.

## Fichier informatique volé

Il est vrai que l'enquête menée

par le juge d'instruction Jean-Claude Leys se basait essentiellement sur des documents... soustraits frauduleusement à la KBL. Retour en arrière. En 1994, cinq employés de la KBL détournent à leur profit l'équivalent de 10 millions d'euros par le biais d'une banque slovaque. L'escroquerie est toutefois déjouée et une grande partie du magot a été récupérée par la banque.

Dans le milieu bancaire, on lave le linge sale en famille. Les employés indécents sont certes licenciés, mais ils perçoivent des indemnités et échappent (provisoirement) aux foudres de la justice. Mais les employés escrocs ne sont pas satisfaits de l'actord trouvé et parviennent à dérober des fichiers informatiques et des microfiches contenant les données des clients de la banque, des clients qui pouvaient estimer - en droit luxembourgeois - pouvoir bénéficier du secret bancaire.

En 1996, ces documents volés (et dont la KBL a toujours mentionné une authenticité pour le moins aléatoire) sont transmis aux organes judiciaires belges. Débute alors ce que l'on considère comme «la plus importante enquête financière belge». À plusieurs reprises, les noms de personnalités politiques ou de «riches héritiers» ayant bénéficié de ces mécanismes sont balancés dans la presse belge. Et bien entendu, les fichiers passent par les mains de l'ISI (Inspection générale des impôts). Selon *Le Soir*, quelque 9 000 redressements fiscaux ont ainsi été ordonnés.

## Personnalités inculpées

L'enquête principale restait toutefois orientée contre une trentaine de responsables de la Kredietbank, tant en Belgique qu'au Luxembourg, accusés d'avoir mis en place les mécanismes financiers ayant favorisé les transferts de fonds au-delà de la frontière. Parmi les inculpés luxembourgeois, on peut citer notamment Damien Wigny, ancien président du comité de direction de la KBL; Étienne Verwilgen, l'actuel PDG de la branche luxembourgeoise; Jean-Marie Barthel, ancien porte-parole de la KBL; Charles Ruppert, Lucien Deman et Edgar Bonnie

anciens ou actuels membres du comité de direction de la KBL.

Las des attaques incessantes, Damien Wigny a, à son tour, porté plainte contre les enquêteurs en avril 2003, pour dénoncer la manière frauduleuse dont des documents bancaires auraient été mis à la disposition de la justice belge. Déjà en 1999, la «police des polices» belge avait déjà conclu que les enquêteurs sur l'affaire de la KBL avaient passé outre certaines instructions concernant les contacts avec les informateurs, qui, dans ce cas précis, étaient les employés ayant escroqué leur patron. L'enquête belge repose-t-elle finalement sur des pièces sans valeur juridique?

Frédéric Deleplere qui a mené l'enquête pour *Le Soir* s'interroge : «Depuis dix ans, la Kredietbank Luxembourg est associée à une vaste fraude fiscale. Faudrait-il désormais la considérer comme victime?».

A. K.